

## NOTE INFORMATION AUX PARENTS

# Plateforme Cantine

### (Ecole & Centre de loisirs)



#### RESERVATIONS DES REPAS SUR LA PLATEFORME

Elles s'effectuent obligatoirement en amont via le site <http://collectivites.acheteza.com>. (gestion des inscriptions et annulations).

Pour les parents n'ayant pas de compte : un tutoriel est à votre disposition à l'accueil de la mairie ou sur le site [www.valspreslepuy.fr](http://www.valspreslepuy.fr) (Rubrique Cadre de Vie, onglet Enfance, Restaurant Municipal).

#### DELAJ DE RESERVATION / ANNULATION

Les inscriptions et annulations au restaurant scolaire (exemple : repas à annuler lors d'une sortie scolaire programmée par l'école) **devront impérativement s'effectuer en amont par chaque parent** et au plus tard :

 le **mardi AVANT 10H00** pour les jeudis et vendredis (école et centre de loisirs en période de vacances scolaires) ;

 le **jeudi AVANT 10H00** pour les lundis et mardis (école et centre de loisirs en période de vacances scolaires) ;

 le **lundi AVANT 10H00** pour le mercredi dans le cadre du centre de loisirs associatif (en période scolaire).

**Le respect de ces délais est indispensable pour que votre enfant puisse fréquenter le restaurant scolaire le JOUR J.**

 **Pour tout repas consommé et non commandé dans les délais impartis, une majoration de 5.00 € (en plus du prix du repas) sera appliquée.**

*Des repas sans viande de porc peuvent être servis aux enfants sur demande des parents lors de l'inscription. Aucun repas spécial tel que halal, cachère, végan et allergène n'est servi.*

#### ABSENCE POUR MALADIE

**Il vous est rappelé qu'en cas d'absence pour maladie et sur présentation d'un certificat médical ou d'une attestation sur l'honneur, le repas du jour J ne sera pas facturé si les services administratifs en Mairie sont prévenus le jour même avant 8h30.**

Les services de la mairie procéderont uniquement au remboursement des repas des jours auxquels vous n'avez plus accès dans l'espace de réservation en ligne.

**IMPORTANT** : Il vous appartient pour toute période de maladie de votre enfant (en plus d'informer les services de la mairie avant 08h30 pour les jours de réservation verrouillés sur le site), **de procéder vous-même à l'annulation des repas pré-réservés sur votre compte parent, directement sur la plateforme.**

Pour toute autre absence et en l'absence de justificatif, le repas du jour J ne vous sera pas remboursé.

#### NOUVEAUX TARIFS à compter du 04/09/2023

- ▶ Enfant valladier :
  - en maternelle (< 6 ans) : 3,94 €
  - en élémentaire (> 6 ans) : 4,31 €
- ▶ Enfant domicilié hors commune : 5,85 €
- ▶ Enfant en ULIS ou UEEA : 4,31 €
- ▶ Encadrant adulte : 5,74 €

#### LE PRESTATAIRE

➤ L'entente **Cuisine en Velay (prestataire local)** se charge, cette année encore, de la restauration. La commune de Vals-près-Le-Puy participe à la commission des menus. **Ceux-ci sont élaborés et supervisés par une diététicienne avec comme objectifs : l'équilibre alimentaire, la variété des produits, le respect de la saisonnalité, des produits de qualité (bio, label rouge) et de proximité.**

**Les produits locaux et les circuits courts sont ainsi privilégiés**, l'approvisionnement en denrée est assuré à plus de 30 % par des producteurs locaux (viandes, charcuteries, produits laitiers, légumes secs, légumes frais, volailles et pain). Cuisine en Velay travaille en étroite collaboration avec l'association Haute-Loire Biologique.

**Le Maire,**  
**Laurent BERNARD**